

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNE DE CHAMPLAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : LE 27 JUIN 2005

SÉANCE DU 4 JUILLET 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ
LE QUATRE JUILLET

Le Conseil municipal de CHAMPLAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc LOUE, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 13

PRÉSENTS :

Marc LOUE, Maire.

Catherine GUINARD, Jacques LEMAIRE, Bernard MARTIN, Adjointes au Maire.

Nathalie TISSERAND, Raymond MICHEL, Conseillers municipaux délégués.

Alain DEBRAINE, Micheline FONTAINE PINOTEAU, Rodrigo GALVEIAS, Evelyne GAUTHIER, Patrick GRONDIN, Jean HAMAYON, Daniel SEGUINOT, Conseillers municipaux.

ABSENTS :

Jacques CHARTIER, Bernard DEFLANDRE, Maryse GUEHENNEC, Christine LAQUA, Christian LECLERC, Suzanne RENAUD.

PROCURATIONS :

Bernard DEFLANDRE à Jacques LEMAIRE,
Maryse GUEHENNEC à Evelyne GAUTHIER,
Suzanne RENAUD à Bernard MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne GAUTHIER.

M. le Maire indique que le procès verbal du Conseil municipal du 23 juin 2005 n'est pas encore disponible. Il propose que les procès verbaux de la présente séance et de celle du 23 juin 2005 soient soumis aux Conseil municipaux à la prochaine séance du Conseil, soit le 6 septembre 2005.

M. le Maire procède à la lecture des points de l'ordre du jour.

M. le Maire rappelle que le budget a été validé par les Commissions finances du 11 et 18 juin 2005. M. le Maire fait lecture de la note de synthèse relative au Budget supplémentaire de la commune. Il indique l'augmentation du prélèvement du Fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF), celui-ci passant de 176 311 € en 2004 à 278 822 € en 2005. Compte tenu de la date tardive de transmission de cette augmentation, et compte tenu des choix d'investissement faits par la Commission finances, cela se traduira par un emprunt d'équilibre en investissement de 102 570 €, soit le montant de l'augmentation du FSRIF.

Le Secrétaire général précise les causes de cette hausse en 2005 à savoir :

- o d'une part la progression des bases de taxe professionnelle entre 2003 et 2004, de 14 088 000 € à 18 541 546 €;
- o d'autre part des changements de règles de calcul, qui abaissent les seuils et font davantage participer les communes « riches ».

M. le Maire procède à la lecture des tableaux de synthèse indiquant les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire 2005 pour les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement.

Mme GAUTHIER s'étonne du prix d'un feu de signalisation dans la partie Investissement dépenses.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas seulement le prix du feu en lui-même à prendre en compte, mais aussi le coût du travail d'enfouissement.

Mme GAUTHIER demande le nombre de feux présents sur la commune. M. le Maire répond qu'il y en a six et que l'objectif est d'en renouveler deux tous les ans.

Mme GAUTHIER s'interroge sur le maintien dans le tableau de synthèse de la ligne Acquisition terrain Valin, dans la mesure où la somme a été retirée du Budget primitif 2005 pour cause de longueur de la procédure judiciaire. M. le Maire répond que cela permet une meilleure compréhension de l'annulation des crédits pour l'acquisition du terrain Valin décidée au Budget supplémentaire.

M. GRONDIN demande la raison pour laquelle l'inscription d'annulation du BS 2005 est inférieure au montant inscrit au BP 2005 pour l'acquisition du terrain Valin, soit 262 000 €. M. SEGUINOT indique que la DM n°1 avait déjà annulé 77 180 €, ce qui explique que l'annulation prévue au BS 2005 ne soit que de 184 200 €.

Mme GAUTHIER demande à quelle période est prévue l'installation des aires de jeux. Mme TISSERAND répond que le dossier est dans les mains du responsable des services techniques et indique qu'elle a prochainement rendez-vous avec lui à ce sujet.

M. GRONDIN note qu'il y a une erreur dans la nature de la subvention prévue en Recettes investissement pour le parc de stationnement paysager de la salle Polyvalente : il s'agit d'une subvention du Ministère de l'Intérieur et non d'une subvention régionale.

Mme TISSERAND demande d'où vient la subvention prévue en Recettes investissement concernant les aires de jeux, soit 20 903 €. Elle souligne que si les travaux concernant les aires de jeux sont prévus en 2005, aucune demande de subvention n'ayant été faite au Conseil général, il est impossible de prévoir en recettes le versement de cette subvention pour l'exercice 2005.

M. le Maire répond que la subvention a été reportée de 2004 à 2005 car le projet aire de jeux a été décalé.

Mme GUINARD indique que l'inscription au BS 2005 est inférieure aux devis déjà réalisés pour le renouvellement des aires de jeux, soit environ 100 000 € TTC.

Mme TISSERAND ajoute qu'à son avis que le renouvellement des aires de jeux ne se fera pas avant 2006, ne serait-ce que pour bénéficier des subventions correspondantes.

1) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 COMMUNE : REPORT DES RESULTATS DE 2004

M. le Maire procède à la lecture de la délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° 05.04.21.01 du Conseil municipal du 21 avril 2005 portant sur l'adoption du Compte administratif de 2004,

CONSIDERANT les résultats de l'année 2004,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de reporter et d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Fonctionnement recettes article 002 : 141 116,15 €
- Investissement recettes article 001 : 204 669,53 €
- Investissement recettes article 1068 : 409 847,88 €

2) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 COMMUNE

M. le Maire procède à la lecture de la délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'avis des Commissions finances du 11 et 18 juin 2005 pour le projet de Budget supplémentaire 2005 présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget supplémentaire 2005 de la commune, arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	197 852,15 €	197 852,15 €
INVESTISSEMENT :	383 836,41 €	383 836,41 €

Mme GUINARD vote favorablement ce BS 2005 mais émet une réserve à savoir, le fait que les inscriptions en dépenses d'investissement sont insuffisantes pour renouveler les aires de jeux.

3) QUESTIONS DIVERSES

○ Aires de jeux

Mme TISSERAND indique qu'elle a rendez-vous mercredi 6 juillet 2005 avec le responsable des services techniques pour faire le point sur le dossier aires de jeux. Elle propose la création d'une commission pour travailler sur l'implantation et le choix des jeux.

M. le Maire croyait que le dossier aires de jeux était terminé au niveau des élus.

Mme TISSERAND pense que les aires de jeux ne seront pas installées avant la fin 2005.

M. le Maire indique que le dossier aires de jeux est désormais sous la responsabilité du nouveau responsable des services techniques.

Mme GUINARD est étonnée du faible montant inscrit au Budget supplémentaire 2005.

○ Eléments d'information divers

Mme GAUTHIER souhaite apporter deux éléments d'information. D'une part, elle rappelle la demande qui avait été formulée à Champlan par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) en tant que commune membre : elle consistait à ce que Champlan se porte garant des emprunts faits par le SIEI pour la construction d'une maison de retraite pour les handicapés. Lors de la réunion organisée en mai 2005 par le SIEI, la directrice, Mme Daniélou, a indiqué que les communes membres n'avaient plus à se porter garant pour ce projet. En effet, l'ADAPEI, association départementale, sera maître d'ouvrage du projet et se portera garant des emprunts.

D'autre part, Mme GAUTHIER annonce que l'IMPRO de Palaiseau fête ses 30 ans le 18 septembre 2005 et organise une journée *Portes ouvertes* : visite et participation à différents ateliers prévus, possibilités de déjeuner sur place.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le prochain Conseil se tiendra le 6 septembre 2005 et que les prochaines dates de Bureau municipal sont les suivantes :

- le 8 juillet 2005 à 20h45 ;
- le 22 juillet 2005 à 20h45 ;
- le 26 août 2005 à 20h45.

M. le Maire expose au Conseil que le Maire de Villeneuve le Roi lui a écrit pour relancer l'association des élus des communes riveraines d'Orly. M. le Maire procède à la lecture de la lettre

M. GRONDIN indique que la relance de cette association est liée à la tendance à l'augmentation du trafic aérien. Il est favorable à la participation à cette association.

M. le Maire demande l'avis des Conseillers municipaux. Ceux-ci se déclarent favorables à l'unanimité.

M. GRONDIN souhaite avoir des précisions sur la date de la réunion sur le projet de règlement de publicité : il évoque le 11 ou le 12 juillet 2005 vers 14 heures comme date possible.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h50.

La parole est donnée à la salle.

Le Maire
Marc LOUE